

## FICHE D'INFORMATION 2

### BIODIVERSITE EN FORET

#### Convention-programme biodiversité en forêt 2008 – 2011

Le programme d'action Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne contribue à la promotion de la diversité des espèces à l'échelle du canton. L'Office des forêts du canton de Berne (OFOR) a conclu avec l'Office fédéral de l'environnement une convention-programme en la matière pour la période 2008-2011.

#### *Eléments du programme*

Le programme de promotion de la biodiversité en forêt est subdivisé en quatre éléments :

- *Surface*: une surface adaptée de la forêt peut se développer naturellement (dans des réserves forestières naturelles et des îlots de vieux bois et de bois mort).
- *Mise en réseau*: la forêt est mise en réseau avec les habitats des terrains non boisés (notamment en valorisant les lisières des forêts).
- *Espèces*: Les espèces prioritaires au niveau national font l'objet d'une promotion ciblée.
- *Particularités*: Les formes d'exploitation traditionnelles de la forêt qui ont une grande valeur écologique et paysagère sont conservées sur des surfaces adaptées (pâturages boisés, taillis simples, taillis sous futaie).



#### *Soutien financier*

Les mesures que devront appliquer les propriétaires forestiers dans le cadre de la promotion de la biodiversité feront l'objet d'un soutien de la Confédération et du canton au moyen de forfaits par unité de surface. Afin de promouvoir davantage certaines mesures, le canton peut, pendant une période limitée, instaurer des primes incitatives uniques supplémentaires. Vous trouverez d'autres informations dans les prospectus sur la biodiversité (voir en annexe).

### Situation actuelle et mise en œuvre des mesures

Les propriétaires forestiers peuvent choisir librement de prendre ou non des mesures de promotion de la biodiversité. Le Service forestier cantonal est chargé de les conseiller, de les soutenir pour la mise en œuvre, d'autoriser les mesures, d'effectuer les contrôles d'exécution et de verser des contributions.

Éléments/ objectifs du programme	Mesures	MAX	RÉEL	Remarques
		[ha]	[ha]	
Surface	Réserve forestière (réserve totale ou partielle)	1050	611	Avec 477 ha, l'objectif est presque atteint dans la grande réserve forestière du Diemtigtal.
	Ilots de vieux bois et de bois mort	50	62	En cours
Mise en réseau	Aménagement des lisières de forêts	160	125	La mise en œuvre et les décomptes commenceront en hiver. Le niveau maximal sera certainement atteint de justesse.
	Entretien des lisières de forêts	55	34	
Espèces	Entretien des biotopes dans les réserves partielles	203	51	Le niveau maximal n'est pas atteint.
	Promotion de certaines espèces d'arbres	37	80	Le niveau maximal est largement dépassé.
Particularités	Pâturages boisés	60	7	Le niveau maximal n'est pas atteint.

MAX Niveau maximal possible à atteindre d'ici fin 2011 avec une utilisation de toutes les ressources financières, conformément à la convention-programme sur la biodiversité du 22 août 2009.

RÉEL État au 31 juillet 2011 (mesures mises en application / contributions versées)

### Bilan intermédiaire

Les résultats obtenus sont bons, même si le niveau maximal n'a pas été atteint partout. Grâce à la mise en place d'un mode de sylviculture respectueux de la nature, même hors des surfaces faisant l'objet de promotion, la biodiversité en forêt a atteint un niveau tout à fait satisfaisant.

L'exécution des mesures dépend avant tout de la participation des propriétaires forestiers. L'investissement nécessaire à la vulgarisation par les forestiers de triage a été sous-estimé dans un premier temps, ce qui explique des débuts assez difficiles. Il est compréhensible que les propriétaires forestiers n'acceptent d'appliquer ces mesures qu'après avoir pris connaissance précisément des prestations et contreprestations attendues. Le degré d'information est à présent bien meilleur.

La première convention-programme fixait des objectifs trop élevés. Il faut néanmoins continuer sur cette voie; la convention pour la deuxième période RPT 2012-2015 sera tout de même adaptée aux expériences réalisées.

## Exemple d'aménagement de lisières de forêt

Les divers effets des lisières de forêt sur la biodiversité et la mise en réseau sont optimaux lorsque ces dernières

- sont prolongées par un cordon de buissons et entourées d'une bande herbeuse;
- présentent des liens étroits entre la forêt, le cordon de buissons et les terrains non boisés;
- sont reliées à d'autres éléments paysagers tels que les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées (concordance avec les surfaces de compensation agricole);
- sont régulièrement entretenues.

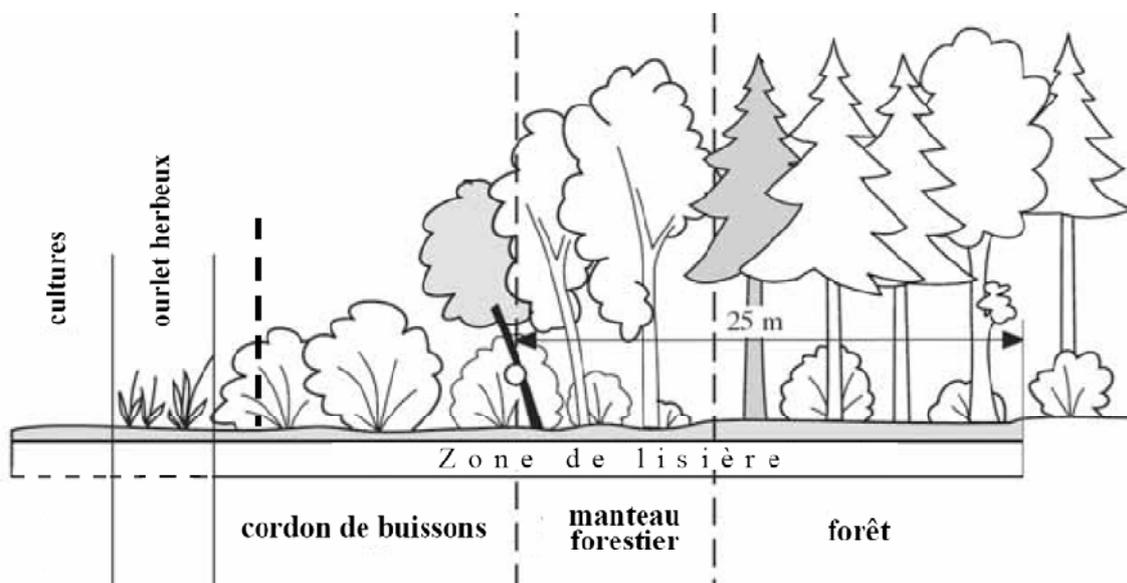


Illustration 1 : Schéma d'une lisière de forêt en mesure de remplir ses diverses fonctions.

## Vocabulaire de la biodiversité en forêt

Terme	Définition
Réserve naturelle	Zone placée sous protection par décision, afin de protéger les principaux biotopes naturels ou proches de l'état naturel des espèces animales et végétales indigènes.
Réserve totale	Une réserve totale est une réserve forestière dans laquelle il convient en principe de renoncer à toute intervention humaine. L'évolution naturelle est délibérément autorisée (préservation de la dynamique naturelle). La réserve totale est aussi appelée « réserve forestière naturelle ».
Réserve partielle	Une réserve partielle est une réserve forestière entretenue et exploitée de manière à atteindre les objectifs de protection de la nature. La réserve partielle est aussi appelée « réserve forestière particulière ».
Entretien des biotopes dans les réserves partielles	L'entretien des biotopes englobe les interventions ciblées menées dans les réserves partielles pour maintenir ou promouvoir la diversité biologique ou structurelle des forêts. Les formes d'exploitation traditionnelles (en forêt de moyenne altitude par exemple) peuvent aussi être conservées durablement.
Ilots de vieux bois et de bois mort	Un îlot de vieux bois et de bois mort est un petit groupe de vieux arbres ou une petite forêt avec une majorité de vieux arbres. Aucune exploitation forestière n'est entreprise. Les îlots de vieux bois et de bois mort sont protégés par contrat.
Pâturages boisés	Pâturage d'arbres clairsemés, isolés ou en bosquets, semblable à un parc. Les pâturages boisés sont une forme combinée d'exploitation par l'homme de la forêt et des pâturages. Ils sont considérés comme forêt et sont soumis à la loi sur les forêts. On les trouve sous leur forme exploitée essentiellement dans le Jura et en partie dans les Préalpes.

Vous trouverez d'autres informations dans les prospectus sur la biodiversité (voir en annexe) et sur le site [www.be.ch/biodiversite-foret](http://www.be.ch/biodiversite-foret).